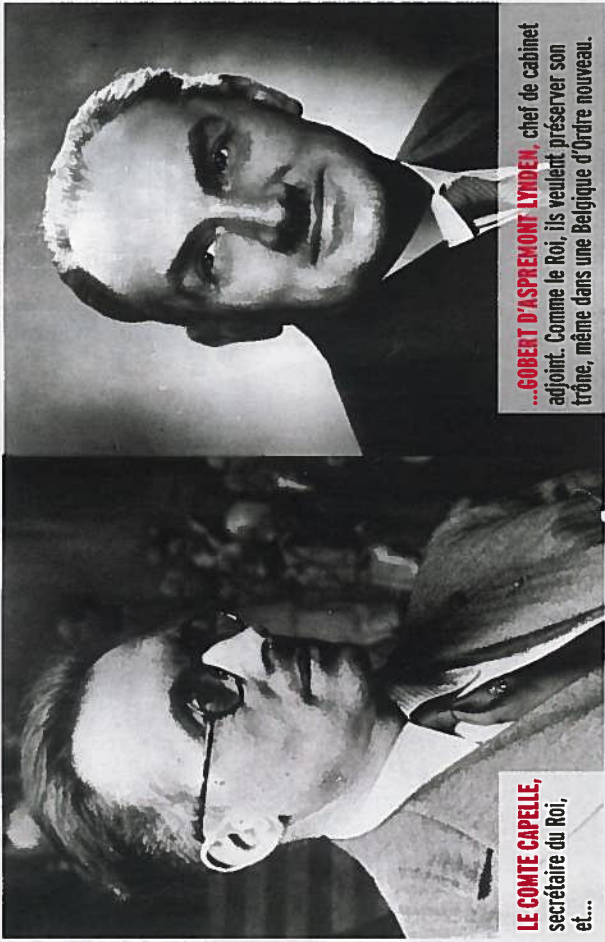




LE COMTE CAPELLE, secrétaire du Roi, et...
...GObERT D'ASPREMONT LYNDEN, chef de cabinet adjoint. Comme le Roi, ils veulent préserver son trône, même dans une Belgique d'Ordre nouveau.

> est arrêté à son tour, interné à Malines, puis transféré à l'hôpital, où il meurt quinze jours plus tard. Son fils Philippe, résistant condamné pour espionnage et aide à l'ennemi, déporté au camp de concentration d'Esterwegen, y sera assassiné au printemps 1944.

Dans le même dossier, Louis Wodon, qui fut secrétaire du Roi jusqu'en 1938, insiste auprès de son successeur le comte Capelle pour une intervention en extrême urgence en faveur de la veuve d'Edmond Wiener. Il supplie le Roi d'intervenir, rappelant les nombreux services rendus par cette famille à la dynastie belge et au pays. A 83 ans, la vieille dame est menacée de camp de concentration. Le 25 novembre 1943, le chef adjoint du cabinet du Roi, Gobert d'Aspremont Lynden s'enquiert par écrit (cf *documents page précédente*) : « *Sa crainte est-elle basée sur un fait précis ou s'agit-il*

d'une simple appréhension ? De plus, cette femme est-elle juive de race ou non ? Quel est son nom de jeune fille ? Il vaut mieux ne pas ruser... quoique je comprenne les finasseries de ces pauvres gens. Je crois en tout cas qu'il est exclu que Mme Wiener obtienne le papier qui la mettrait à l'abri de tout danger pour l'avenir. Les temps sont durs et tout devient bien difficile. »

Wodon lui répond avec patience et précision : les Allemands sont venus chez elle une première fois le 4 septembre et sont revenus le 19 novembre, faisant l'inventaire du mobilier. Il joint au dossier la généalogie de cette protestante née à San Francisco sous le nom de Frieda Ehrlich. Elle fut l'épouse d'Edmond Wiener, mort en 1915, fils de Léopold Wiener, graveur médaille de Léopold II et neveu de Jacques, graveur du premier timbre belge. Son cousin Sam était l'avocat de la Liste civile et ami intime de Léo-

pold II. Un autre cousin, Edouard, était le père du général major Ernest Wiener, qui a fait les deux guerres.

Sur sa réponse et sur la lettre de Wodon, d'Aspremont inscrit et souligne en rouge « Juifs ».

Finalement, la requête en faveur de l'octogénaire est remise au secrétaire de la reine Elisabeth, « afin de signaler le cas si possible à von Hahn », le responsable principal de la question juive à l'Administration militaire.

Heureusement, Frieda Wiener-Ehrlich ne sera pas déportée et mourra presque centenaire en 1957.

DES BELGES ET DE LEURS DROITS

Les réponses du Palais aux demandes d'aide sont souvent laconiques. Quelques privilèges sont cependant reçus en audience privée, avec un pronostic toujours annoncé d'avance : « *Il n'y a rien ou pas grand-chose à faire.* » D'Aspremont répète que les Allemands ne veulent admettre que des requêtes pour des cas exceptionnels, des

anciens combattants, des personnes proches de l'entourage royal ou utiles aux Allemands. Pas d'exemption générale, rien que des cas particuliers, ce sont les « principes » de l'occupant. Le cabinet s'attache parfois à envoyer plus que l'accusé de réception habituel quand une personnalité, noble, militaire ou religieuse intercède.

Des demandes de renseignements sur les requérants sont aussi adressées à la gendarmerie qui précise en retour si les « intéressés » ont un casier judiciaire, des dettes éventuelles et signale encore ici ou là un faux nom sur la sonnette ou une « mauvaise réputation ». Quand le cas est « défendable », certaines démarches sont manifestement entreprises, mais rares sont celles qui figurent dans les papiers conservés.

Jusqu'en 1943, les Juifs belges, ainsi que ceux devenus belges par mariage, doivent officiellement être dispensés des mesures anti-juives. Alors plusieurs Belges non juifs écrivent pour leur conjoint, leurs beaux-enfants, des amis ou des voisins. Ils essayent de donner le maximum de chances à leurs suppliques, en décrivant l'ancrage en Belgique, les activités, les liens personnels et familiaux de leurs proches menacés ou déjà internés à Malines. Sur la demande de renseignements au sujet d'un veuf qui, le 10 août 1942, a épousé une juive russe, d'Aspremont souligne en rouge « *Le mariage a été contracté uniquement pour que l'épouse obtienne la nationalité belge* ». Et alors ? Pourquoi le cabinet du Roi relaye-t-il spontanément cette supplication, dictée par les « principes » de l'occupant ?

Beaucoup de questions restent à poser, non pour condamner ou dédouaner, mais pour comprendre comment cette politique raciale d'extermination a pu être mise en œuvre dans un pays comme le nôtre, même occupé. Car si la traque des Juifs (et des Tziganes) est imputable aux Allemands et aux collabos, elle n'a pu « réussir » que grâce au concours des élites

ARCHIVES PALAIS ROYAL

Voici les numéros de l'ordre de départ :
05592
05593
05594
05595

UNE FAMILLE DE BELGES, JUIFS, va être déportée. Le père écrit au Roi et ajoute les numéros des convocations à Malines. Vu l'urgence, il se rend le matin même à la grille du Palais, espérant un sauf-conduit pour échapper aux déportations. En vain.

traditionnelles, qui ont été d'accord pour livrer les Juifs étrangers aux Allemands, pensant « protéger » les Juifs belges. En été 1942, l'occupant donne encore des gages et assure que ces derniers seront épargnés. Mensonge dilatoire. En 1943, ce sont tous les Juifs, belges ou non, qui, sous divers prétextes, sont arrêtés, internés à Malines avant d'être chargés dans des wagons à bestiaux pour être déportés « à l'Est ». Et cela, tout le monde le voit, tout le monde le sait.

LE ROI, LA REINE ÉLISABETH, OU LES DEUX ?

27 des 65 correspondants de Léopold III envoient leur requête au Roi, mais aussi, à partir du printemps 1942, à la reine Elisabeth. Sur l'action de la mère de Léopold, des recherches historiques ont été menées. Mais elles devraient l'être davantage, afin d'interroger >



ENTRÉ EN RÉSISTANCE EN 1943, Alfred Errera, écrivain et professeur à l'ULB, ne soufflera mot à ses proches de sa démarche vaine auprès de Léopold III.